

# REPERES

(dernière mise à jour 30 novembre 2013)

## SMIC

Depuis le 1er janvier 2013  
- 9,43 € brut de l'heure  
- 1430,22€ brut (1121,71 € net)  
par mois pour 35h hebdo (soit 151,67 h par mois) ;  
- mensuel brut pour un horaire collectif de 39 h avec majoration de salaire de 25% de la 36 à la 39<sup>ème</sup> h : 1634,53 €.

## MINIMUM GARANTI

Servant de référence pour diverses allocations ou indemnités sociales, il est établi à 3,49 € de l'heure au 1er janvier 2013.

## SALAIRE HORAIRE DE BASE OUVRIER ET EMPLOYE

+0,4% au 2e trimestre 2013, soit +1,9% par an.

## PLAFOND SECURITE SOCIALE

3086 € par mois ou 37032 € par an (chiffres pour 2013).

## PRIX A LA CONSOMMATION

Baisse de 0,2% en sept et baisse de 0,1% en oct, soit +0,5% en rythme annuel. Prix hors tabac : baisse de 0,2% en sept et baisse de 0,1% en oct, soit +0,5% en rythme annuel.

## EVOLUTION DES LOYERS

L'indice de référence des loyers (IRL) de l'Insee, qui a remplacé l'indice du coût de la construction (ICC) au 1er janvier 2006, s'établit à 124,66 au 3e trimestre 2013, soit une hausse annuelle de 0,90%.

## ALLOCATIONS FAMILIALES

Deux enfants : 128,57 € ;  
Trois enfants : 293,30 € ;  
Quatre enfants : 458,02 € ;  
Enfant suppl. : +164,73 €.

## ASSURANCE MALADIE

Les dépenses du régime général ont progressé de 2,1 % sur les 4 premiers mois de l'année 2013

## REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Allocateur seul : 492,90 € par mois.  
Deux personnes : 739,35 €  
Trois personnes : 887,22 €  
Chiffres indicatifs variant en fonction des ressources du foyer.

## CHOMAGE - ASSURANCE

Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) : 11,64 € par jour + 40,40% du salaire journalier de référence (SJR) ou 57,40% du SJR.  
Minimum : 28,38 € /jour  
Maximum : 75% du SJR.

## CHOMAGE - SOLIDARITE

Allocation temporaire d'attente (ATA) : 11,20 € par jour.  
Allocation de solidarité spécifique : règle générale, 15,90 € par jour.

## VIEILLESSE

Avantages vieillesse : 628,99 € par mois pour le minimum contributif, 687,32 € pour le minimum contributif majoré ;  
1543,00 € par mois (chiffre théorique) pour le maximum de la retraite personnelle.  
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) :  
787,26 € par mois pour une personne seule 1222,27 € par mois pour un couple.

## HANDICAPES

Allocation aux adultes handicapés (AAH) sans aucune ressource : 790,18 € par mois  
Complément de ressources : 179,31 € par mois  
(le montant de la garantie de ressources étant ainsi de 969,49 €).

## FONCTION PUBLIQUE

Valeur du point : 4,6302 € brut depuis le 1er juillet 2010.  
Valeur point net (hors primes et prestations diverses) : 3,8144 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013

## RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Point ARRCO (non cadres) : 1,2543 €.  
Point AGIRC (cadres) : 0,4352 €.  
Point IRCANTEC : 0,47460 €.

## INDEMNITES JOURNALIERES

Cas général : 50% du salaire de base (à partir du 4ème jour d'arrêt).  
Montants maximums au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :  
Maximum indemnité normale : 41,38 €  
Maximum indemnité majorée : 55,17 €

## SITES INTERNET

### Site officiel de l'administration française

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### Sécurité sociale

[www.securite-sociale.fr](http://www.securite-sociale.fr)

### Assurance maladie

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)  
Tél. 36 46

### Allocations familiales

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### Chômage

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)  
Tél. 39 49

### Logement

*Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil)*  
[www.anil.org](http://www.anil.org)

### Handicap

*Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées*  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)  
[www.handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr)

### Retraites

*Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)*  
[www.retraite.cnnav.fr](http://www.retraite.cnnav.fr)  
[www.agirc.fr](http://www.agirc.fr)  
[www.rrco.fr](http://www.rrco.fr)

### Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### Formation

[www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr)  
[www.liens-vers-emploi.fr](http://www.liens-vers-emploi.fr)

